



## Séance du conseil d'administration du CGDIS du 16 juillet 2020 - Communication

Afin de garantir le respect des mesures de distanciation physique, la séance s'est tenue dans la salle de réunion de l'Hôtel de Ville de Luxembourg. En raison de la situation sanitaire, la séance exceptionnelle prévue le 23 juillet 2020 est reportée.

Suite aux discussions avec les différents syndicats, le document relatif à la **définition des groupes de traitement et désignation des postes à responsabilités particulières (PRP)** a encore une fois été présenté. Aussi bien le document que le tableau reprenant les PRP et carrières ont été adoptés. Le directeur administratif et financier du CGDIS fera cet été un tour des différents groupements afin de présenter lesdites mesures au personnel du CGDIS.

Suite à une interpellation écrite par le délégué représentant les pompiers volontaires relative au **contrôle médical des pompiers**, et après avoir eu une entrevue avec le directeur général au préalable, Monsieur Jeff Herr a tenu à exposer au conseil d'administration ses remarques relatives à l'adaptation des critères d'aptitude notamment pour le volet « secours à personnes » (SAP) et le non porteur ARI (protection respiratoire) et à l'amélioration de la communication des résultats et du suivi pour les membres déclarés non aptes.

Le Directeur médical et de la santé est revenu sur les critères appliqués, inspirés d'expériences à l'étranger, insistant sur le fait que des adaptations avaient déjà été faites notamment au niveau du BMI. En outre, une enquête de satisfaction est dorénavant proposée à tous ceux qui passent par le service santé au travail des pompiers. Les résultats seront analysés par une personne neutre puis publiés.

Présentation et approbation du **référentiel des emplois et activités (REA) pour les jeunes pompiers**, élaboré avec les « Lëtzebuerger Jugendpompjeeën » de la FNP et reprenant 3 niveaux distincts :

- assistant jeune-pompiers
- moniteur-adjoint jeunes-pompiers
- Chef d'unité moniteur jeunes-pompiers

L'adaptation découlant de ce point dans le règlement intérieur du CGDIS avec une période transitoire de 3 années a été validée pour que les personnes concernées aient le temps de se mettre à niveau. L'option des validation d'acquis d'expérience (VAE) est également envisageable ici.

**5 conventions de transfert de biens meubles et de louage** entre le CGDIS et des communes ont reçu l'aval du conseil d'administration, ce qui porte le nombre de conventions approuvées, à 93 à ce jour (Grosbous, Schengen, Vianden, Ettelbruck et Goesdorf).

Approbation d'une **convention avec le Laboratoire national de santé (LNS)** sur un projet d'analyse des principes actifs des médicaments du SAMU soumis aux variations de température (APAST).

Approbation de la **prolongation de la convention avec la pharmacie du CHL**.

Approbation du **tableau des emplois managériaux**.

La séance a été suivie de l'**assermentation** de 4 pompiers professionnels (1 cadre de base, 1 cadre moyen et 2 cadres supérieurs) ainsi que de 2 membres du personnel administratif et technique.